

États financiers de

**SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX  
FAMILLES DE HAMILTON**

et rapport de l'auditeur indépendant qui s'y rapporte

Exercice clos le 31 mars 2024

**KPMG LLP**

120 Victoria Street South  
Suite 600  
Kitchener, ON N2G 0E1  
Canada  
Telephone 519 747 8800  
Fax 519 747 8811

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs de Soutien aux enfants et aux familles de Hamilton

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Soutien aux enfants et aux familles de Hamilton (l'Entité), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date;
- les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, un portrait fidèle de la situation financière de l'Entité en date du 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des soldes des fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Observations – Informations comparatives*

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers (« note 2 ») qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été rajustées. La note 2 explique la raison de ces rajustements ainsi que les ajustements qui ont été effectués pour retraiter certaines informations comparatives. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Entité de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la direction ait l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités ou n'ait aucune solution réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de superviser le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



Page 3

- nous évaluons le caractère approprié des conventions comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des communications connexes faites par la direction;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les communications, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière permettant de donner un portrait fidèle;
- nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les constatations importantes qui en découlent, y compris les lacunes importantes en matière de contrôle interne que nous relevons dans le cadre de notre audit.

*KPMG s.r.l. / s.r.l. c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Hamilton, Canada

Le 30 mai 2024

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Fonds pour le bien-être de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de l'Organisation	Fonds d'immobili- sations	Total 2024	Total 2023
<b>Actif</b>						
Actif à court terme :						
Trésorerie (note 6)	\$ 223 037	\$ 456 972	\$ 2 458 110	\$ -	\$ 3 138 119	\$ 1 338 471
Placements (notes 4 et 14)	-	-	2 183 677	-	2 183 677	2 005 563
Débiteurs						
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	-	-	-	-	-	3 110 735
Somme à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	307 038	-	-	-	307 038	268 664
Solde interfonds	378 165	(59 503)	(929 910)	611 248	-	-
Divers	339 828	-	-	-	339 828	425 652
Charges payées d'avance et dépôts	422 261	-	8 000	-	430 261	323 199
	<b>1 670 329</b>	<b>397 469</b>	<b>3 719 877</b>	<b>611 248</b>	<b>6 398 923</b>	<b>7 472 284</b>
Placements à long terme (note 4)	-	-	241 922	-	241 922	285 000
Immobilisations (note 5)	-	-	-	8 231 653	8 231 653	8 482 342
	<b>\$ 1 670 329</b>	<b>\$ 397 469</b>	<b>\$ 3 961 799</b>	<b>\$ 8 842 901</b>	<b>\$ 14 872 498</b>	<b>\$ 16 239 626</b>
<b>Passif</b>						
Passif à court terme :						
Sommes à payer à la province de l'Ontario	\$ 135 385	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 135 385	\$ -
Créditeurs et charges à payer	3 475 418	-	-	1 020	3 476 438	3 451 396
Prestations pour enfants (note 7)	308 687	308 477	-	-	617 164	532 991
Apports reportés (note 8(a))	22 500	88 992	246 040	-	357 532	449 744
Prêt bancaire (note 10)	-	-	-	534 619	534 619	719 789
	<b>3 941 990</b>	<b>397 469</b>	<b>246 040</b>	<b>535 639</b>	<b>5 121 138</b>	<b>5 153 920</b>
Apports de capital reportés (note 8(b))	-	-	-	589 557	589 557	509 158
Engagements (note 12)	-	-	-	-	-	-
Passif éventuel (note 13)	-	-	-	-	-	-
<b>Soldes de fonds</b>						
Capitaux propres en immobilisations	-	-	-	7 107 477	7 107 477	7 253 395
Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 11)	-	-	3 715 759	634 984	4 350 743	4 384 065
Non affectés	(2 271 661)	-	-	(24 756)	(2 296 417)	(1 060 912)
	<b>(2 271 661)</b>	<b>-</b>	<b>3 715 759</b>	<b>7 717 705</b>	<b>9 161 803</b>	<b>10 576 548</b>
	<b>\$ 1 670 329</b>	<b>\$ 397 469</b>	<b>\$ 3 961 799</b>	<b>\$ 8 842 901</b>	<b>\$ 14 872 498</b>	<b>\$ 16 239 626</b>

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

\_\_\_\_\_ Administrateur \_\_\_\_\_ Administrateur

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Fonds pour le bien-être de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de l'Organisation	Fonds d'immobilisations	Total 2024	Total 2023
<b>Produits :</b>						
Province d'Ontario						
Financement actuel	\$ 47 366 385	\$ 268 591	\$ -	\$ -	\$ 47 634 976	\$ 47 622 930
Paielement au titre du déficit historique	965 688	-	-	-	965 688	-
Gouvernement du Canada						
Allocation et prestations spéciales pour enfants	1 338 282	-	-	-	1 338 282	1 225 083
Autres sociétés d'aide à l'enfance	383 251	-	-	-	383 251	449 092
Intérêts	279 439	11 772	152 562	-	443 773	193 955
Loyer	116 358	-	278 100	-	394 458	368 225
Dons	-	-	81 047	-	81 047	134 459
Cotisations (note 8(a))	-	105 950	19 615	-	125 565	199 077
Amortissement des apports en capital reportés (note 8(b))	-	-	-	30 401	30 401	24 246
Divers	118 289	-	4 862	-	123 151	122 312
Subventions à des fins particulières (annexe 1)	1 104 320	-	-	-	1 104 320	1 224 216
	<b>51 672 012</b>	<b>386 313</b>	<b>536 186</b>	<b>30 401</b>	<b>52 624 912</b>	<b>51 563 595</b>
<b>Charges :</b>						
Salaires	20 238 195	-	102 914	-	20 341 109	22 220 317
Prestations	6 410 158	-	33 383	-	6 443 541	7 073 813
Paielements de pension	17 978 877	-	-	-	17 978 877	16 001 493
Besoins personnels de la clientèle	433 388	276 753	126 017	-	836 158	1 202 368
Déplacements	780 329	-	300	-	780 629	827 556
Santé et activités connexes	568 915	-	-	-	568 915	544 153
Services professionnels – destinés aux clients	402 215	-	-	-	402 215	504 659
Transfert aux comptes d'épargne de l'EPOE (note 7)	-	109 560	-	-	109 560	101 911
Subventions ciblées	1 639 440	-	-	-	1 639 440	1 600 110
Aide financière	749 969	-	-	-	749 969	659 745
Charges de programme	4 683	-	247 314	-	251 997	256 212
Formation	54 465	-	-	-	54 465	184 684
Services professionnels – non destinés aux clients	138 294	-	-	-	138 294	339 554
Occupation de l'immeuble	412 450	-	44 886	-	457 336	413 598
Technologie	309 426	-	-	-	309 426	401 282
Amortissement d'immobilisations	-	-	-	419 487	419 487	513 155
Charges diverses	1 216 951	-	3 541	-	1 220 492	1 050 012
Administration	208 829	-	-	-	208 829	235 391
Promotion et publicité	24 598	-	-	-	24 598	31 792
Perte sur cession d'immobilisations	-	-	-	-	-	12 722
Subventions à des fins spéciales (annexe 1)	1 104 320	-	-	-	1 104 320	1 224 216
	<b>52 675 502</b>	<b>386 313</b>	<b>558 355</b>	<b>419 487</b>	<b>54 039 657</b>	<b>55 398 743</b>
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments ci-dessous	(1 003 490)	-	(22 169)	(389 086)	(1 414 745)	(3 835 149)
Moins les sommes dues à Fonds d'équilibre budgétaire de la province de l'Ontario (note 15)	-	-	-	-	-	2 822 532
Insuffisance des produits sur les charges	(1 003 490)	-	(22 169)	(389 086)	(1 414 745)	(1 012 617)
Solde des fonds au début de l'exercice	(1 060 912)	-	3 749 081	7 888 379	10 576 548	11 589 165
Virements interfonds (note 11)	(207 259)	-	(11 153)	218 412	-	-
<b>Solde des fonds à la fin de l'exercice</b>	<b>\$ (2 271 661)</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 3 715 759</b>	<b>\$ 7 717 705</b>	<b>\$ 9 161 803</b>	<b>\$ 10 576 548</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Fonds pour le bien-être de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de l'Organisati on	Fonds d'immobi- lisations	Total 2024	Total 2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :						
Activités d'exploitation :						
Insuffisance des produits sur les charges	\$ (1 003 490)	\$ –	\$ (22 169)	\$ (389 086)	\$ (1 414 745)	\$ (1 012 617)
Éléments hors trésorerie :						
Amortissement d'apports de capital reportés	–	–	–	(30 401)	(30 401)	(24 246)
Amortissement d'immobilisations	–	–	–	419 487	419 487	513 155
Perte sur cession d'immobilisations	–	–	–	–	–	12 722
Virements interfonds	(207 259)	–	(11 153)	218 412	–	–
	(1 210 749)	–	(33 322)	218 412	(1 025 659)	(510 986)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :						
Somme due à/à recevoir de la province de l'Ontario	3 246 120	–	–	–	3 246 120	(2 499 922)
Somme à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	(38 374)	–	–	–	(38 374)	(14 066)
Solde interfonds	(63 177)	(63 040)	102 481	23 736	–	–
Divers	85 824	–	–	–	85 824	(102 810)
Charges payées d'avance et dépôts	(110 637)	–	3 575	–	(107 062)	79 872
Créditeurs et charges à payer	30 597	–	(6 575)	1 020	25 042	(187 575)
Prestations pour enfants	25 284	58 889	–	–	84 173	(256 756)
Apports reportés	22 500	(105 950)	(8 762)	–	(92 212)	(188 314)
	1 987 388	(110 101)	57 397	243 168	2 177 852	(3 680 557)
Activités de financement :						
Remboursement de prêts bancaires	–	–	–	(185 170)	(185 170)	(299 355)
Activités de placement :						
Augmentation des placements	–	–	(135 036)	–	(135 036)	(113 194)
Produits de la cession d'immobilisations	–	–	–	110 800	110 800	–
Acquisition d'immobilisations	–	–	–	(168 798)	(168 798)	(125 257)
	–	–	(135 036)	(57 998)	(193 034)	(238 451)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 987 388	(110 101)	(77 639)	–	1 799 648	(4 218 363)
Encaisse, début de l'exercice	(1 764 351)	567 073	2 535 749	–	1 338 471	5 556 834
Encaisse, fin de l'exercice	\$ 223 037	\$ 456 972	\$ 2 458 110	\$ –	\$ 3 138 119	\$ 1 338 471
Représenté par ce qui suit :						
Encaisse				\$ 3 138 119	\$ 3 102 822	
Dette bancaire				–	–	(1 764 351)
				\$ 3 138 119	\$ 1 338 471	

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

---

Le 10 janvier 2024, la Société d'aide à l'enfance de Hamilton a obtenu, dans le cadre d'une initiative stratégique, l'autorisation de changer sa dénomination sociale par Soutien aux enfants et aux familles de Hamilton.

Soutien aux enfants et aux familles de Hamilton (l'« Organisation ») fournit des services de bien-être de l'enfance, conformément à la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. L'Organisation s'engage à assurer la protection et le bien-être des enfants, tout en soutenant l'autonomie et l'intégrité de la famille. Elle offre des services complets de bien-être de l'enfance, qui sont financés par la province de l'Ontario, ainsi que des programmes auxiliaires, qui sont financés au moyen de dons et de subventions. Elle dépend du financement qu'elle reçoit de la province pour poursuivre ses activités.

L'Organisation est constituée comme organisme sans but lucratif, étant enregistrée comme organisme de bienfaisance aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

## 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales conventions comptables de l'Organisation sont les suivantes :

### (a) Comptabilité par fonds

Le Fonds pour le bien-être de l'enfance présente les activités menées en vertu de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

Le Fonds de l'Organisation rend compte du total des actifs, des passifs, des produits et des charges des fonds individuels établis de temps à autre par le conseil d'administration à des fins particulières. Les sources de ces fonds comprennent les activités de collecte de fonds de l'Organisation, ainsi que les dotations, les dons testamentaires particuliers et les produits de location. Ces produits proviennent de sources non financées par le Ministère et sont définis comme étant des produits non répartis, qui ne sont donc pas inclus dans le Fonds pour le bien-être de l'enfance. Le Fonds de l'Organisation détient des maisons achetées au moyen de dons, qui sont louées à une entité non liée qui les utilise pour exploiter des foyers d'accueil thérapeutiques. Toutes les dépenses liées à ces actifs sont incluses dans les dépenses du Fonds de l'Organisation.

Le Fonds d'immobilisations rend compte de l'actif, du passif, des produits et des charges liés aux immobilisations de l'Organisation, ainsi que des contributions et autres montants accumulés affectés à l'achat et à l'entretien des immobilisations.

Le Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants rend compte des transferts à l'Organisation, des sommes équivalentes à la Prestation ontarienne pour enfants de la province de l'Ontario, des charges admissibles et des affectations à un programme d'épargne pour les enfants pris en charge par les Organisations d'aide à l'enfance. L'objectif de ce fonds est d'offrir à ces enfants divers soutiens, y compris du tutorat, des séances de perfectionnement des compétences et des activités récréatives, ainsi qu'une aide transitoire aux personnes qui quittent la prise en charge. Compte tenu de ces besoins transitoires et conformément à une directive stratégique du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (le « Ministère »), un programme d'épargne a été mis sur pied pour fournir aux jeunes admissibles les compétences financières nécessaires pour mener une vie autonome, ainsi que les fonds pour les aider à assumer les frais liés aux besoins de base au moment de quitter la prise en charge. Ces fonds sont présentés à titre de prestations pour enfants et de soldes de trésorerie dans l'état de la situation financière de l'Organisation.

### (b) Constatation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.



# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

## 1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### (b) Constatation des produits (suite)

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Tous les autres produits sont constatés quand les services sont fournis, les obligations de prestation sont remplies et les avantages économiques futurs deviennent mesurables et susceptibles d'être obtenus.

### (c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif, comme il est décrit ci-dessous. La charge d'amortissement est comptabilisée dans le Fonds d'immobilisations.

<b>Actif</b>	<b>Vie utile – Années</b>
Bâtiments	20 à 40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Équipement	5 à 8 ans
Véhicules	7 ans
Améliorations extérieures	10 ans

### (d) Services rendus

Le travail de l'Organisation dépend en partie des services bénévoles fournis par les membres de la communauté. Les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur. Les dons de biens sont comptabilisés dans les états financiers. Un certain nombre de membres de la collectivité et d'entreprises fournissent à l'Organisation des ressources non monétaires pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Les dons de biens dont le coût serait autrement à la charge de l'Organisation sont constatés à leur juste valeur lorsqu'ils sont reçus. La valeur de ces dons en nature, qui est déterminée à l'aide de la juste valeur marchande de biens de type similaire, s'élevait à 938 \$ (néant \$ en 2023) et a été incluse dans les dons à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

### (e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire (ou la méthode du taux d'intérêt effectif).

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### (e) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, l'Organisation détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme qu'elle prévoit d'obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, l'Organisation comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

### (b) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'Organisation comptabilise la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations lorsque tous les critères suivants ont été respectés :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'Organisation n'a comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

### (c) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et à ces hypothèses comprennent les valeurs comptables des immobilisations, le calcul des charges à payer et les provisions pour dépréciation des débiteurs de clients. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 2. Changement apporté aux conventions comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, l'Organisation a adopté la norme comptable canadienne suivante pour le secteur public : SP 3400, *Revenus*. Cette norme a été adoptée de façon prospective à compter de la date d'adoption. Cette nouvelle norme énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des opérations touchant aux produits. L'Organisation n'a pas eu à apporter d'ajustements particuliers dans les présents états financiers découlant de l'adoption de cette norme.

## 3. Contrats avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

L'Organisation a conclu des contrats de service avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. L'une des exigences de ces contrats est la préparation d'un rapport annuel, qui présente un résumé, par service, de tous les produits et charges et de tout excédent ou déficit subséquent lié au contrat, préparé conformément aux lignes directrices du Ministère. L'excédent (le déficit) aux fins du rapport produit pour le Ministère diffèrera de l'excédent (du déficit) comptabilisé dans le Fonds pour le bien-être de l'enfance en raison des différences au niveau des exigences en matière de déclaration, qui donnent lieu à des écarts temporaires. L'excédent des produits sur les charges du Fonds pour le bien-être de l'enfance, après le transfert au Fonds d'immobilisations, se chiffre à 1 210 749 \$ (967 360 \$ en 2023). Le déficit dans le rapport présenté au Ministère se chiffre à 2 197 827 \$ (965 689 \$ en 2023). Le déficit a été calculé après avoir puisé dans le Fonds d'équilibre budgétaire de l'Organisation de néant \$ (2 822 532 \$ en 2023) (note 15).

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

## 3. Contrats avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (suite)

À l'heure actuelle, le Ministère ne s'est toujours pas engagé à financer les déficits subis par l'Organisation. Par conséquent, dans la mesure où des déficits pourraient être engagés et ne pas être financés par le Ministère, les activités futures pourraient être touchées. Le Ministère verse un financement destiné à couvrir les charges de fonctionnement, y compris des fonds de base que l'Organisation peut s'attendre à recevoir tous les ans, ainsi que des fonds spéciaux de nature non récurrente, de sorte qu'il n'est pas possible de confirmer le montant du financement pour les années à venir.

## 4. Placements

Les placements se composent de certificats de placement garantis et de dépôts à terme auprès de banques à chartre canadiennes totalisant 2 232 310 \$ (2 105 565 \$ en 2023) et 193 289 \$ (184 998 \$ en 2023), respectivement. Les placements dans des certificats de placement garantis qui sont exigibles dans plus d'un an sont présentés comme des placements à long terme. Les dates d'échéance s'échelonnent du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 7 avril 2025, et les taux d'intérêt varient entre 2,80 % et 4,71 % (2,00 % et 4,71 % en 2023).

## 5. Immobilisations

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	\$ 1 491 250	\$ –	\$ 1 491 250	\$ 1 491 250
Bâtiments	11 943 115	5 366 553	6 576 562	6 748 616
Matériel informatique	826 468	800 540	25 928	58 493
Logiciels	225 084	205 579	19 505	39 627
Équipement	571 233	538 622	32 611	45 584
Véhicules	93 736	66 283	27 453	34 316
Améliorations extérieures	611 687	553 343	58 344	64 456
	\$ 15 762 573	\$ 7 530 920	\$ 8 231 653	\$ 8 482 342

Au cours de l'exercice, des actifs entièrement amortis dont le coût s'élève à 231 471 \$ (1 150 097 \$ en 2023) ont été radiés, car ils n'étaient plus utiles à l'Organisation. De plus, des actifs dont la valeur comptable nette est de néant \$ (12 722 \$ en 2023) ont été radiés, car ils n'étaient plus utiles à l'Organisation. Aucun produit n'a été tiré de ces radiations.

Le ministère des Services sociaux et communautaires impose des restrictions en matière de capital à l'Organisation. Parmi les modalités d'aide financière pour les projets de construction figure une entente visant à obtenir l'approbation écrite du ministre avant toute vente de terrain et de bâtiments connexes. De plus, à titre de condition d'approbation, le ministre peut partager une partie du produit. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires détient une participation dans la propriété de l'Organisation située au 26, Arrowsmith Road, à Hamilton (Ontario), proportionnelle à sa contribution aux paiements hypothécaires.

## 6. Dette bancaire

À la fin de l'exercice, l'Organisation avait une somme de néant \$ (1 764 351 \$ en 2023) exigible sur sa marge de crédit. Cette somme est exigible sur demande et porte intérêt au taux préférentiel. La limite de la marge de crédit est 2 000 000 \$. (Pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2023, la limite était 3 000 000 \$, puis réduite à 2 000 000 \$ à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023).

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

## 7. Prestations pour enfants

Les montants au titre de la subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants (« EPOE ») et les REEE détenus représentent des montants au profit des enfants pris en charge.

Les montants au titre de l'EPOE représentent des montants payables aux jeunes pris en charge. Au cours de l'année, un montant de 109 560 \$ (101 911 \$ en 2023) a été transféré dans les comptes d'épargne des enfants. Des montants sont versés aux jeunes admissibles afin de leur fournir des fonds pour les aider à assumer les frais liés aux besoins de base au moment de quitter la prise en charge. Ces fonds sont inclus en espèces dans le Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants.

L'Organisation reçoit des fonds spécifiques de l'Agence du revenu du Canada pour les enfants pris en charge et souscrit des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) individuels conformément à la directive stratégique du Ministère. Ces fonds sont détenus par l'Organisation jusqu'à ce que les conditions d'admissibilité requises pour ouvrir un REEE soient remplies. Les fonds détenus dans un REEE totalisant 308 687 \$ (283 403 \$ en 2023) sont affectés et conservés jusqu'à ce qu'un REEE soit établi pour chaque enfant admissible. Ces sommes sont incluses en espèces dans le Fonds pour le bien-être de l'enfance.

L'Organisation est responsable de la gestion et de la distribution des REEE. Une fois qu'un REEE est établi, l'Organisation n'a pas accès aux fonds. Si un enfant demeure introuvable à l'échéance du fonds, les montants gagnés sont distribués aux autres comptes actifs de REEE. Au cours de l'exercice, une somme de 193 650 \$ (365 387 \$ en 2023) a été transférée au fournisseur de REEE pour être déposée dans les régimes individuels d'enfants. Au 31 mars 2024, l'Organisation parraine 480 REEE (529 en 2023) et ses cotisations totales s'élèvent à 2 715 305 \$ (2 647 483 \$ en 2023), à l'exclusion des subventions gouvernementales. Les REEE individuels ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Organisation.

	Fonds détenus dans des REEE	Montants au titre de l'EPOE
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2022	\$ 516 650	\$ 273 097
Sommes reçues	183 700	101 911
Décaissements/transferts	(416 947)	(125 420)
Solde au 31 mars 2023	283 403	249 588
Sommes reçues	152 980	109 560
Décaissements/transferts	(201 336)	(50 671)
Remboursement au titre de la consolidation des comptes	73 640	–
Solde au 31 mars 2024	\$ 308 687	\$ 308 477

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

## 8. Apports reportés

### a) Charges d'exercices futurs

Les apports reportés afférents aux charges d'exercices futurs représentent les dons et subventions grevés d'affectations externes non dépensés.

	Fonds pour le bien-être de l'enfance	Fonds d'activités de la Prestation pour enfants de l'Ontario	Fonds de l'Organisation
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2022	\$ –	319 444 \$	318 615
Recettes reportées aux exercices ultérieurs	–	–	10 762
Constaté à titre de produits au cours de l'exercice	–	(124 502)	(74 575)
Solde au 31 mars 2023	–	194 942	254 802
Recettes reportées aux exercices ultérieurs	22 500	–	10 853
Constaté à titre de produits au cours de l'exercice	–	(105 950)	(19 615)
Solde au 31 mars 2024	\$ 22 500	88 992 \$	246 040

### b) Apports de capital reportés

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les subventions non amorties reçues pour l'acquisition d'immobilisations. Les apports reportés sont amortis par imputation aux produits sur la durée de vie de l'actif connexe. L'amortissement des apports de capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	\$ 509 158	\$ 533 404
Plus : apports reçus	110 800	–
Moins : montants amortis par imputation aux produits	(30 401)	(24 246)
Solde, à la fin de l'exercice	\$ 589 557	\$ 509 158

## 9. Fonds de défense juridique en fiducie

Au cours des années précédentes, la Foster Family Association de la Children's Aid Society of Hamilton a transféré des fonds à l'Organisation. Ces fonds sont grevés d'affectations et représentent des contributions volontaires versées par certaines familles d'accueil entre 1997 et 2007. L'objectif du fonds est d'aider les familles d'accueil participantes à assumer les frais juridiques découlant de toute allégation grave, poursuite civile ou accusation criminelle liée à des enfants qui étaient pris en charge pendant la période où les membres cotisaient au fonds. Le solde du fonds s'élève à 149 410 \$ (142 911 \$ en 2023) et a été investi dans des certificats de placement garantis. Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été retiré du fonds.

L'Organisation n'a pas accès à ces fonds et ceux-ci ne sont pas inclus dans ses états financiers.

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

## 10. Prêts bancaires

	Total	Total
Prêt à vue remboursable par versements échelonnés auprès de la CIBC, taux d'intérêt fixe de 6,35 %, remboursable en versements mensuels de 15 207 \$ incluant les intérêts, venant à échéance en juin 2027	\$ 534 619	\$ –
Prêt à vue remboursable par versements échelonnés auprès de la CIBC, taux d'intérêt fixe de 3,84 %, remboursable en versements mensuels de 27 771 \$ incluant les intérêts, venant à échéance en juin 2023	–	719 789
	\$ 534 619	\$ 719 789

Des intérêts totalisant 35 004 \$ (33 903 \$ en 2023) ont été comptabilisés dans l'état des résultats relativement aux prêts bancaires.

À titre de garantie pour ces prêts, l'Organisation a contracté une hypothèque accessoire d'une valeur de 5 millions de dollars visant la propriété située au 26, Arrowsmith Road, à Hamilton.

Le calendrier de remboursement du principal s'établit comme suit :

2025	\$ 152 946
2026	162 941
2027	173 590
2028	45 142
	\$ 534 619

## 11 Virements interfonds et fonds d'affectations internes

Les virements entre fonds se font dans le cours normal des activités. Le transfert de fonds du Fonds pour le bien-être de l'enfance au Fonds d'immobilisations se rapportait aux immobilisations qui avaient été initialement acquises par le Fonds pour le bien-être de l'enfance, ainsi qu'aux paiements de principal effectués par le Fonds pour le bien-être de l'enfance sur un prêt pour immobilisations. Le transfert de fonds du Fonds de l'Organisation au Fonds d'immobilisations se rapportait aux immobilisations qui avaient été initialement acquises par le Fonds de l'Organisation.

Les fonds d'affectations internes du Fonds d'immobilisations (634 984 \$) représentent le produit net de la vente de la maison sur Kenilworth et seront utilisés pour faire l'acquisition d'immobilisations dans le futur. L'approbation du conseil d'administration est requise avant d'utiliser ces fonds.

Les fonds d'affectations internes du Fonds de l'Organisation (3 715 749 \$) sont des dons monétaires qui serviront à financer des programmes non financés par le Ministère et dont l'objectif consiste à venir en aide aux enfants, aux jeunes et aux familles de Hamilton.

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

## 12. Engagements

### (a) Entente sur les pensions

L'Organisation cotise au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), un régime interentreprises, au nom des membres de son personnel. Le régime est un régime à prestations déterminées qui précise le montant des prestations de retraite que les employés recevront, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les taux de cotisation variaient de 9 % à 14,6 % selon le niveau des gains. Les charges pour 2024 comprennent une somme de 2 038 631 \$ au titre des cotisations versées au 31 mars 2024 (2 167 067 \$ en 2023), laquelle est incluse dans l'état des résultats. L'Organisation ne comptabilise aucune part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, car elle dispose de renseignements insuffisants pour déterminer sa part de l'actif et du passif sous-jacents du régime de retraite. La plus récente évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite au 31 décembre 2023 indiquait un déficit actuariel de 4,202 milliards de dollars au titre du régime dans son ensemble (6,678 milliards de dollars au 31 décembre 2022).

### (b) Engagements locatifs

L'Organisation a conclu des contrats de location pour divers articles de bureau dont les dates d'expiration sont fixées en 2027. Les paiements de location futurs totalisent 53 422 \$ et comprennent les montants payables suivants :

2025	\$	18 774
2026		15 737
2027		137

## 13. Passif éventuel

- (a) Dans le cours normal de ses activités, l'Organisation fait l'objet de différentes réclamations. L'Organisation utilise l'assurance dans la mesure du possible pour atténuer le risque d'incertitude importante découlant de ces réclamations. Bien que le résultat des diverses réclamations en suspens au 31 mars 2024 ne puisse être déterminé avec certitude, l'Organisation estime que cela n'aura aucune incidence négative importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie.
- (b) L'Organisation a accordé un crédit à vue pour une lettre de crédit de soutien de 800 000 \$. Cette lettre de crédit est une garantie pour ADP, le fournisseur tiers de services de paie.

## 14. Instruments financiers et gestion des risques

### (a) Juste valeur :

La valeur comptable de la trésorerie, de la dette bancaire, des placements, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer, ainsi que des prestations pour enfants se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces instruments échoient à court terme. La juste valeur du prêt bancaire est sensiblement la même que sa valeur comptable, étant donné que le prêt échoit à court terme.

### (b) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque auquel l'Organisation s'expose relativement à l'excédent des produits sur les charges, qui découle des fluctuations de taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. L'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des variations du taux préférentiel, puisque sa dette bancaire est assujettie à des taux d'intérêt variables. L'Organisation n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

## 14. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

### (c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. L'Organisation fait affaire avec des contreparties solvables afin de réduire le risque de subir des pertes financières par défaut de paiement. Elle contrôle ce risque en procédant à des évaluations du crédit des clients. Au 31 mars 2024, l'Organisation n'avait aucune provision pour créances douteuses.

### (d) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. Le risque de liquidité découle des obligations et des déficits courants. L'Organisation atténue le risque de liquidité en surveillant ses activités de trésorerie au moyen d'une analyse budgétaire détaillée et en obtenant des avances de trésorerie du Ministère au besoin. Par rapport à l'exercice précédent, l'Organisation n'a connu aucun changement important dans son exposition à tout autre type de risque ni dans ses politiques, ses procédures et ses méthodes d'évaluation du risque.

## 15. Fonds d'équilibre budgétaire

En 2014, le Ministère a annoncé la création du Fonds d'équilibre budgétaire pour aider les sociétés d'aide à l'enfance à respecter leurs obligations en matière d'équilibre budgétaire. Tout financement reçu en sus des dépenses engagées doit être remboursé au Ministère. Les excédents remboursés peuvent être ajoutés au Fonds d'équilibre budgétaire de l'Organisation. En 2021, le Ministère a déclaré que les excédents générés par les organismes ayant une dette historique doivent servir uniquement à la réduction du déficit accumulé, jusqu'à ce que le déficit historique cumulé ait été éliminé. Une fois que tous les déficits historiques cumulés ont été remboursés, cinquante pour cent de l'excédent sera versé au Fonds d'équilibre budgétaire géré par le Ministère et cinquante pour cent sera versé au Fonds d'équilibre budgétaire de l'Organisation.

Chaque société peut accéder à ses soldes conformément aux lignes directrices du Fonds d'équilibre budgétaire élaborées par le Ministère. Les sommes versées au Fonds d'équilibre budgétaire expirent après une période de trois ans. Les montants qui expirent seront ajoutés au Fonds d'équilibre budgétaire géré par le Ministère.

Le solde du Fonds d'équilibre budgétaire de l'Organisation se présente comme suit :

	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	\$ —	\$ 2 822 532
Excédent généré aux fins du rapport produit pour le Ministère	—	—
Excédent affecté au Fonds d'équilibre budgétaire du Ministère	—	—
Déficit financé par le Fonds d'équilibre budgétaire	—	(2 822 532)
Solde, à la fin de l'exercice	\$ —	\$ —

## 16. Informations comparatives

Certains renseignements de 2023 ont été reclassés pour assurer leur conformité à la présentation adoptée en 2024.



# SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DE HAMILTON

Annexe 1 – Tableau des produits et des charges – Subventions à des fins particulières

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Préparation pour l'indépendance	Wendy's Wonderful Kids	Programme de liaison en matière d'éducation	Subventions Trillium	Prévention des expulsions	Services aux adultes ayant une déficience intellectuelle	Total 2024	Total 2023
<b>Produits :</b>								
Subventions								
Dave Thomas Foundation	\$ -	\$ 85 000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 85 000	\$ 85 000
Fondation Trillium de l'Ontario	-	-	-	80 000	500	-	80 500	-
Province d'Ontario	43 492	-	107 561	-	-	720 341	871 394	1 050 668
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	-	-	-	-	-	19 221	19 221	39 039
Recouvrements	-	42 108	6 097	-	-	-	48 205	49 509
	<b>\$ 43 492</b>	<b>\$ 127 108</b>	<b>\$ 113 658</b>	<b>\$ 80 000</b>	<b>\$ 500</b>	<b>739 562</b>	<b>1 104 320</b>	<b>\$ 1 224 216</b>
<b>Charges :</b>								
Salaires	\$ 43 492	\$ 91 720	\$ 86 100	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 221 312	\$ 224 166
Prestations	-	27 276	27 198	-	-	-	54 474	56 130
Pension	-	-	-	-	-	727 242	727 242	835 638
Déplacements	-	8 112	360	-	-	-	8 472	11 264
Services achetés – non destinés aux clients	-	-	-	-	-	-	-	11 002
Services achetés – destinés aux clients	-	-	-	75 000	-	-	75 000	75 000
Administration	-	-	-	5 000	-	-	5 000	-
Besoins personnels de la clientèle	-	-	-	-	500	12 320	12 820	11 016
	<b>\$ 43 492</b>	<b>\$ 127 108</b>	<b>\$ 113 658</b>	<b>\$ 80 000</b>	<b>\$ 500</b>	<b>739 562</b>	<b>\$ 1 104 320</b>	<b>\$ 1 224 216</b>